

## L'Edito

# On a raison de se révolter...?

Fallait s'y attendre, notre camarade « Pédégé » a annoncé que l'année 2009 allait être difficile. C'est vrai qu'il est échaudé notre camarade « Pédégé » lui qui avait dit en 2001, alors que la crise qui allait frapper le secteur des SSII s'annonçait, que Steria avait la capacité à passer entre les gouttes. Pourtant il a frisé la correctionnelle notre camarade « Pédégé » en disant que Steria avec l'achat de Xansa était taillé pour résister et avait « rassuré » le marché. Faut dire qu'il n'a pas la « baraka » notre camarade « Pédégé »: A peine quelques jours après, l'action Steria chutait en dessous de 10 €. C'est bien là le hic, la valeur du travail fourni par les salariés, la réussite de l'entreprise n'est certainement pas mesurée par la Bourse. Un système, que la CGT a été la seule à dénoncer au moment de l'entrée en Bourse de Steria.

Les gros actionnaires que notre camarade « Pédégé » ne cesse de « couvrir » montrent bien ce qu'ils sont. Pour eux à la moindre inquiétude ils sont prêts à liquider les salariés. Et tu voudrais, mon camarade « Pédégé », qu'on les bichonne, qu'on se crève au boulot pour eux?

Et pis quoi, encore? Dis-moi, camarade « Pédégé », t'aurais pas dans l'idée de refuser les augmentations de salaires? Tu sais que depuis 2001, et selon l'INSEE, hausse du coût de la vie est d'environ 16%? Tu vas pas nous faire le coup de la crise et faut être prudent? A mon avis, cela risque de mal passer... Tu sais les salariés c'est pas des nases, ils n'oublient pas que tu t'es tranquillement augmenté de 18% en mai 2008. Il paraîtrait que t'aurais dit que s'il y avait mécontentement c'était pas à cause du salaire, parce qu'il n'y a pas que cela dans la vie? Ouais mais comme dirait l'autre cela aide...beaucoup!

Qu'est-ce t'aurais dit, camarade « Pédégé » si on avait refusé ton augment au prétexte que t'avais un bon job avec du prestige et tout ça? En gros que c'était pour la gloire?

Maintenant tu peux parier sur le fait que cela ne marche pas quand on appelle les salariés à faire grève. Pourtant dans certaines SSII cela se fait...

Par contre Je vais te dire une chose, camarade « Pédégé », à force de maintenir le couvercle sur la marmite, c'est toi qui va la faire exploser. On peut pas donner comme choix aux salariés les « Resto du cœur » ou l'ANPE sans déclencher une révolte: Crois-moi, ils auront raison !

## 3 Décembre : Vote Prud'homme

Le 3 décembre vous allez élire les conseillers prud'homaux. Pour rappel, vous pouvez voter **par correspondance jusqu'au 29 novembre dernier délai**. Pour plus de sécurité et afin que votre vote soit pris en compte, **faites le dès aujourd'hui** en rentrant chez-vous. Respectez-bien la notice explicative du vote. En cas de doute, appelez-nous au 0134885545 ou au 0674063415.

Beaucoup d'entre vous restez encore perplexes quand à l'importance du Conseil des Prud'hommes. Nous ne le dirons jamais assez: Tout litige (salaire, rupture de contrat, paiement d'heures supplémentaires, établissement des primes sur objectifs, congés, harcèlement moral,...) sont du ressort exclusif de cette juridiction. Bien souvent des salariés de Steria conseillés ou appuyés par les délégués du personnel CGT ont gagné devant les Conseils de Prud'hommes.

Actuellement 75% des salariés engageant une action obtiennent satisfaction: Cela vaut la peine de conserver les Prud'hommes et d'accroître leur rôle à l'heure où certains, gouvernement et MEDEF veulent les supprimer ou réduire leur rôle.

**Qui mieux que des conseillers prud'homaux élus sur les listes CGT peuvent répondre efficacement et toujours aux côtés des salariés? Nous ne nous trompons jamais de camp!**

Voter pour la CGT c'est aussi vouloir envoyer un message dénué d'ambiguïté vis-à-vis du pouvoir politique et du pouvoir économique.

Voter CGT, c'est:

- **Appuyer les revendications** de salaire, d'emploi, d'indemnisation du chômage, de conditions de travail, de logement et de transports ; pour défendre des systèmes solidaires de retraite et de Sécurité sociale ;
- **Agir** pour faire reculer la précarité, contre les suppressions d'emploi destinées à faire plus de profit, contre les réformes autoritaires frappant le code du travail et la législation sur le temps de travail ;
- **Se prononcer** pour une sécurité sociale professionnelle en lieu et place du salarié « jetable », pour une gestion des entreprises axée sur le développement social durable, en lieu et place de la rentabilité financière ;
- **Affirmer sa dignité de salarié** et son droit à la citoyenneté à l'entreprise.



# Représentativité, négociation, élections...

Jusqu'à présent les négociations étaient menées par les organisations syndicales réputées représentatives. Cinq confédérations avaient une représentativité reconnue sur l'ensemble des salariés ou pour une catégorie de salariés. Tout syndicat dans l'entreprise rattaché à l'une de ces cinq confédérations (CGT, CFDT, Force Ouvrière, CFE-CGC et CFTC) pouvait négocier et signer des accords dans l'entreprise.

Il pouvait y avoir quelque chose de choquant à considérer que quelque soit son audience auprès des salariés une organisation syndicale pouvait négocier et signer un accord au nom des salariés.

C'est en partie cela qui va changer. Ne seront admises à négocier que les organisations syndicales qui démontreront leur audience auprès des salariés.

Cette audience sera mesurée lors de l'élection au Comité d'Entreprise des représentants du personnel. Ainsi seuls seront habilités à participer aux négociations les syndicats qui obtiendront au moins 10% de voix au 1er tour de l'élection du CE.

Pour la région Parisienne les élections devraient avoir lieu avant la fin du 1er trimestre 2009.

Le vote des salariés pour l'élection aux comités d'entreprise prend donc une dimension nouvelle.

Jusqu'à présent la faculté d'obtenir

l'information sur la marche économique de l'entreprise était importante. Il est dommage d'ailleurs que celle-ci ne vous parviennent jamais ou tardivement. L'abstention des salariés à plus de 75% laissant le champ libre à des listes moins préoccupées par ces questions.

Dorénavant votre vote aura un impact décisif sur les négociations et sur les accords qui seront signés:

Comme nous, une grande majorité d'entre vous ne souhaitent pas, par exemple, que:

- Des accords augmentant la durée du travail, le contingent d'heures supplémentaires puissent être signés, comme il en est question depuis la loi du 20 août 2008.
- Des accords sur les salaires accordant des augmentations minimalistes, insuffisantes pour espérer au moins rattraper la hausse du coût de la vie soient signés.
- Des accords sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes qui exonèreraient l'employeur de mettre en place de véritables indicateurs pour mesurer les écarts et apporter les mesures correctives.

***Alors plus que jamais, ne vous abstenez pas lors de ces élections et votez pour les listes CGT pour prendre la meilleure garantie.***

## **SSII: Des salariés toujours plus corvéables...en attendant la crise**

La réforme sur la représentativité mise en place par le gouvernement s'accompagne d'un volet d'un tout autre genre : le temps de travail (loi du 20 août 2008). Ainsi, la nouvelle loi prévoit la possibilité d'augmenter la durée du travail de 218 à 235 jours annuels pour les salariés soumis à des conventions de forfait en jours sur l'année.

Dans les SSII, c'est donc l'essentiel des travailleurs qui sont concernés. Certes, le texte stipule qu'il s'agira d'un « accord » entre l'employeur et le salarié, mais tout le monde sait très bien comment ce type d'« accord » est signé dans la pratique ! Décompte fait des week-ends et jours de congés payés, l'année comprend 236 jours ouvrés. Il ne resterait donc que le 1<sup>er</sup> mai comme jour férié. Ainsi, après le lundi de la Pentecôte, l'ensemble des autres jours fériés disparaîtrait : plus de 8 mai, Jour de l'An...

En terme de compensation salariale, les jours supplémentaires bénéficieraient d'une majoration minimum de 10%. Quel cadeau ! Les heures supplémentaires étaient payées 25%, sauf pour les entreprises de moins de 20 salariés. Voilà sans doute ce que Sarkozy appelle « travailler plus pour gagner plus »... C'est l'austérité annoncée pour les travailleurs, y compris pour ceux des SSII, même si celles-ci se portent très bien, comme en attestent les progressions de leur chiffre d'affaire du 1<sup>er</sup> semestre

2008 : +13,9% pour GFI, +13,7 pour SOPRA, +37% pour Devoteam, pour 35,6% pour Stéria avec un résultat net de 27 millions d'euros (+13,8%).

Malgré ces bons résultats, rares sont les entreprises où eurent lieu des augmentations collectives, et quand il y en eut, bien souvent elles furent arrachées par la grève.

L'arrivée de la crise financière que tous les économistes craignent servira probablement à justifier le fait qu'il n'y ait pas d'augmentations, si ce n'est de nouveaux plans « sociaux » ou, plus à la mode dans les SSII, des licenciements individuels, moins coûteux pour le patronat et plus faciles à mettre en place !

Les salariés des SSII indiennes en font déjà les frais. Satyam, la 4<sup>e</sup> SSII du pays a annoncé qu'elle pourrait supprimer 4 500 emplois. Les solutions que le patronat de France envisagera ne seront pas différentes de celles de ses homologues à l'étranger. Les SSII travaillent énormément avec les banques, et il y a fort à parier que si des coupes franches doivent être faites dans les budgets de celles-ci, les salariés prestataires risquent fort d'être touchés au même titre que leurs collègues embauchés directement par ses clients.

Les salariés ne pourront compter que sur les mobilisations face aux mauvais coups qui se préparent. Celles-ci pourront aussi s'appuyer sur les Conseils de Prud'hommes en dernier ressort !



## Prud'hommes 2008

A propos de quelques décisions rendues

*par les Conseils de Prud'hommes  
de Boulogne et de Nanterre*

- Rejet des « Contrat Nouvelles Embauches » (CNE)

Après celui de Longjumeau, le Conseil de Boulogne condamne la SAS N.S.K France, qui avait recruté Mme T. en contrat nouvelle embauche (CNE) à lui verser des dommages et intérêts pour non-conformité d'un tel contrat à la convention n° 158 de l'O.I.T.

*Conseil de Prud'hommes de Boulogne-Jugement de Département 30/11/2007.*

- Licenciement d'une salariée lié à son état de santé

Le conseil de Prud'hommes prononce la nullité du licenciement de Mme V. et ordonne la réintégration au sein de la société COMPASS Group France.

*Conseil de Prud'hommes de Boulogne jugement du 12 décembre 2007.*

- Cadre, chef de projet senior licencié pour avoir tenu notamment "des propos critiques et avoir eu une attitude de dénigrement..."

Le tribunal considère que : " sauf abus, le salarié jouit dans l'entreprise de sa liberté d'expression à laquelle seules les restrictions justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché, peuvent être apportées ;

Or, l'ensemble des courriels émis par Mr X et versés aux débats ne sauraient caractériser à eux seuls un abus de la liberté d'expression puisqu'ils ne contiennent aucun propos excessif et injurieux, ou diffamatoire..."

Dit et juge en conséquences que le licenciement de Mr X ne repose pas sur une cause réelle et sérieuse ; condamne la société à payer à Mr X 50 000 euros à titre d'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (I.L.S.C.R.S).

*Conseil de Prud'hommes de Nanterre Mr X contre SA FNAC jugement au 15 septembre 2005*

### Bulletin d'adhésion - de contact

**Je souhaite : rencontrer la CGT**

**Adhérer**

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal :

Entreprise :

Téléphone :

E-mail :

Catégorie professionnelle (entourer)

employé

Technicien

Ingénieur

Cadre

A remettre à un(e) militant(e) CGT ou à retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'études - 263 rue Paris - 93.514 Montreuil cedex, Tél. 01 48 18 84 34, fax 01 48 18 84 86, e-mail : [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr)

**Permanence juridique au siège de la Fédération à Montreuil - nous contacter**